



Pour plus d'informations, veuillez contacter :
Daniel Cooney à d.cooney@cgiar.org
Jeff Haskins à jhaskins@burnesscommunications.com

Pour diffusion immédiate

La redistribution des taxes sur le bois au profit de la population camerounaise mise en cause par l'incurie et la corruption : des recherches riches en enseignements pour l'action mondiale en faveur d'une redistribution équitable des revenus provenant de la REDD+

Une étude du CIFOR mettant en évidence les difficultés rencontrées au Cameroun permet de tirer des leçons très utiles pour la mise en œuvre de la redistribution des bénéfices tirés du carbone forestier prévue dans le cadre du système de la REDD+.

YAOUNDÉ, Cameroun (19 novembre 2010) – Une nouvelle étude montre que le manque de transparence et la corruption diminuent l'impact d'une initiative menée au Cameroun visant à faire bénéficier les populations forestières locales d'une partie des taxes nationales sur le bois. Cette étude attire l'attention sur les défis que pourraient soulever l'utilisation d'un pacte climatique pour la mise en place d'initiatives similaires dans les autres régions forestières du globe.

Dans un article publié dans *International Forestry Review*, revue scientifique à comité de lecture, des chercheurs au Centre de recherche forestière internationale (CIFOR) ont étudié les modalités de la répartition des bénéfices monétaires tirés d'une taxe versée par les entreprises d'exploitation forestière au Cameroun, appelée redevance forestière (RF), en faveur des communes locales, dans le but de réduire la pauvreté et de stimuler la croissance économique en milieu rural.

L'auteur principal de l'étude, Paolo Omar Cerutti, déclare que l'impact de la RF est affaibli par un système de distribution des recettes aux populations locales obscur et incertain et par l'absence de dissuasion des malversations et de la mauvaise gestion dans les régions bénéficiant de ces fonds. Le CIFOR a également montré qu'une partie des recettes de la RF, voire leur totalité, est utilisée pour le financement de programmes qui devraient être pris en charge par les crédits budgétaires de l'administration centrale.

« Le Cameroun a mis en place un mécanisme de partage des recettes tirées du bois au profit des populations les plus démunies, dont le potentiel de transformation est énorme, mais d'après nos conclusions, la redistribution de la RF, concept pourtant très prometteur, ne réalise pas pour l'instant tout son potentiel », déclare Cerutti.

Mais il ajoute : « Les difficultés peuvent être surmontées et se révéler très riches en enseignements pour la mise en place de mécanismes équitables de redistribution des fonds de la REDD+ ».

La REDD+ est l'abréviation de « réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts ». Le signe + est une addition récente qui correspond à la conservation et à l'amélioration des stocks de carbone dans les forêts, qui s'ajoute à leur gestion durable. Le terme de REDD+ est utilisé dans les discussions internationales sur les changements climatiques pour désigner l'accord proposé visant à mettre en place un système pour récompenser les pays en développement s'ils cessent de déboiser leurs forêts, en raison du carbone qu'elles permettent de stocker. Si la REDD+ est une réussite, elle pourrait générer des milliards de dollars dont bénéficieraient certaines des populations les plus pauvres à travers le monde.

L'étude du CIFOR souligne les difficultés qui surgissent lorsqu'il est question de distribuer équitablement les fonds de la REDD+ et de veiller à ce que ceux-ci soient investis pour améliorer les moyens de subsistance des populations forestières.

La loi camerounaise prévoit que les populations locales doivent recevoir 50 pour cent des taxes provenant de la RF imposée aux sociétés d'exploitation forestière, principalement par le biais des conseils communaux et des maires. Il s'agit de sommes importantes, l'Etat national ayant perçu 20 millions € (27,3 millions \$) de RF annuelle entre 2000 et 2008, ce qui veut dire que 10 millions € (13,7 millions \$) auraient dû être disponibles pour une utilisation locale.

Plusieurs problèmes sont apparus.

Ainsi, le montant des sommes reçues par la population d'une commune donnée est déterminé par un certain nombre de facteurs, dont l'étendue de territoire contrôlée par la municipalité, les limites des concessions forestières considérées et le montant de RF imposé aux entreprises d'exploitation forestière opérant dans ces concessions. Selon le CIFOR, ces paramètres sont susceptibles de varier et sont en outre sous le contrôle de ministères différents « qui ne se concertent pas ». C'est pourquoi dans de nombreux cas, les populations n'ont pas touché les fonds qu'elles attendaient. Etant donné le manque de coordination et de partage des informations entre ministères, il est difficile de juger du caractère équitable ou non des sommes allouées.

De plus, les responsables locaux sont fréquemment soupçonnés de mauvaise gestion et même de détournement des fonds provenant de la RF. Par exemple, l'examen des budgets de huit communes ayant encaissé des montants de RF importants a montré que 22 pour cent des dépenses annuelles correspondaient à « des dépenses incorporelles, difficilement identifiables », qui semblaient « être laissées à l'appréciation des maires ». Les maires sont des élus, mais le CIFOR conclut dans cette étude que la plupart d'entre eux parviennent à se maintenir au pouvoir, même lorsque la majorité des votants les soupçonne de détourner les

fonds de la RF à des fins personnelles, en manœuvrant les conseils communaux et les structures de pouvoir au sein de leur parti.

Des complications supplémentaires sont également apparues. Ainsi, les maires courent parfois le risque de servir de « boucs émissaires politiques » pour l'insuffisance de fonds résultant du système de redistribution de l'Etat national. L'article du CIFOR observe qu'en 2009, la RF de l'administration centrale a été divisée par deux pour réduire l'impact de la crise financière sur les entreprises d'exploitation forestière. Cette décision a réduit les fonds dont disposaient les communes locales.

Parallèlement, les communes locales investissent régulièrement les recettes provenant de la RF dans des projets d'infrastructure de base, qui devraient normalement être financés par les crédits budgétaires nationaux, renforçant ainsi l'idée que les fonds de la RF sont en fait des recettes de substitution pour des programmes qui devraient être pris en charge par l'administration centrale.

« Il est clair qu'un système d'affectation des recettes forestières, qu'il s'agisse de la redevance forestière au Cameroun, ou, à une échelle beaucoup plus large, des fonds de la REDD+, ne sera fonctionnel que s'il est simple, équitable et transparent », affirme Cerutti. « Mais l'amélioration de la seule redistribution ne sera pas suffisante », ajoute-t-il. « L'expérience camerounaise met également en évidence la nécessité d'une surveillance indépendante, pour contrôler, détecter et sanctionner les malversations ou les mauvaises pratiques de gestion à l'échelle locale. »

Selon Cerutti, il est également crucial que ces programmes ne se transforment pas simplement en moyen pour les pouvoirs publics nationaux de manquer à leurs obligations, ce qui réduirait à néant les perspectives de réduction de la pauvreté offertes par cet afflux d'argent nouveau.

« Si l'argent de la redevance forestière ou les fonds de la REDD+ se substituent aux crédits que devraient fournir les pouvoirs publics centraux, alors nous nous retrouvons à la case départ. » déclare-t-il.

L'étude a été publiée par la revue *International Forestry Review* en juin 2010. Pour de plus amples informations, cliquez [ici](#).

####

Le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR) défend le bien-être humain, la conservation de l'environnement et l'équité en menant une recherche pour éclairer les politiques et les pratiques qui affectent les forêts dans les pays en développement. Le CIFOR vise à assurer que les décisions affectant les forêts soient fondées sur des résultats scientifiques rigoureux et sur les principes de la bonne gouvernance et qu'elles traduisent les points de vue des pays en développement et des populations dépendant des forêts. Le CIFOR est l'un des 15 centres du Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale.

www.cifor.cgiar.org
www.ForestsClimateChange.org

Les journalistes qui se rendent à Cancún (Mexique) pour la COP 16 sont invités à participer à la quatrième journée annuelle de la forêt, **Forest Day, le 5 décembre 2010**. Forest Day figure parmi les lieux de rencontre mondiaux de premier plan permettant à tous ceux qui s'intéressent aux forêts et aux changements climatiques de se retrouver et d'échanger leurs points de vue. Si vous souhaitez des renseignements complémentaires et vous inscrire à cet événement, rendez-vous sur le site de cette journée à l'adresse www.forestday.org.